



**FASMI**  
FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS  
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR  
Affilié à  
**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**  
**25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS**  
Tél : 01 43.40.64.27 - Fax : 01.71.18.22.90  
Email : unsa@fasmi.fr

Paris, le mardi 04 Avril 2017

## **DECLARATION PREALABLE DU CHS CT CRS DU 04 AVRIL 2017**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les représentant(e)s de l'administration,  
Cher(e)s collègues,

Nous sommes réunis, ce jour, en CHS CT CRS pour étudier les documents uniques des Zones Nord, EST et Sud Ouest.

Mais avant, notre délégation souhaiterait qu'une minute de silence soit observée pour nos deux collègues Jérémy, de la CASIF, tué par un chauffard alors qu'il faisait un footing. Cet individu l'a laissé au bord de la route sans lui porter secours.

Que dire de ce nouveau suicide au sein de la CRS 31, le 2<sup>nd</sup> en peu de temps dans cette unité, le 12<sup>ème</sup> au sein de la Police Nationale.

Toutes nos pensées vont les familles, les proches et collègues.

L'UNSA FASMI constate une amélioration notable de la qualité des documents de travail.

Toutefois cela reste imparfait, surtout sur la zone SUD OUEST.

A quoi servent les réunions préparatoires avec les Organisations syndicales ?

Les Chefs de Service ont enfin compris l'importance du document Unique et la mesure de leur responsabilité pénale en cas d'accident grave.

L'UNSA FASMI dénonce la gestion catastrophique des derniers Maintien d'ordre Parisien et plus particulièrement ceux de Bobigny et de République.

Nous ne pouvons laisser dire le DSPAP que « **les CRS sont là pour en prendre plein la tête, et que c'est leur métier** ».

En matière de sécurité et d'efficacité, l'utilisation ou plutôt l'inutilisation des engins lanceur d'eau de la PP est déplorable alors qu'ils sont de réels moyens intermédiaires.

L'UNSA FASMI apporte tout son soutien aux CRS engagés au quotidien, au service de la sécurité de la France et souhaite un prompt rétablissement à tous nos collègues blessés.

L'UNSA FASMI a réitéré au Ministre de l'Intérieur sa demande d'équité d'emploi sur Calais entre les CRS et les Escadrons de Gendarmes Mobiles. Il est inconcevable de revenir à un dispositif à l'avantage des Gendarmes mobiles

Le Plan de Prévention des Risques Routiers se met en place cependant nous dénonçons l'état du parc vieillissant, de plus en plus de collègues nous font part d'éventuels droit de retrait.

Le plan de renouvellement des VR doit se poursuivre, il devient urgent de remplacer un certain nombre de véhicules dont les organes de sécurité et de sureté laissent à désirer.

Cependant, il est inquiétant d'apprendre que 50 VR seront remplacés alors qu'il en faudrait 150 pour assurer un renouvellement décennal..

Malgré les préconisations par le PPRR, la hiérarchie use et abuse de l'utilisation des avertisseurs lumineux et sonores afin d'arriver sur le lieu d'emploi mais également pour le quitter sans qu'il n'y ait de caractère d'urgence ?

Un Tour de France des Compagnies autoroutières effectué par le Chef de l'IT Centrale vient de s'achever, c'est avec une grande impatience que nous attendons la réunion de ce vendredi 07 Avril afin de finaliser la mise en place de la « vacation forte », il va y avoir des grincements de dents, la faute aux effectifs !!!

L'UNSA FASMI s'interroge sur la mise en place des nouvelles directives dans le cadre de la santé au travail avec le repos quotidien et le repos hebdomadaire. Les exigences de la nouvelle réglementation pour lesquels la FASMI demande que les dérogations à ces nouveaux textes soient aussi réduites qu'exceptionnelles...

A l'heure actuelle, nous n'avons aucune nouvelle, les collègues restent dans le flou total

Pour clôturer notre déclaration, nous déplorons la gestion des dossiers concernant la CRS 38 où Aurélien a mis fin à ses jours, l'imputabilité au service n'a-t-elle pas été reconnue ?

Le dossier de la CRS 11 où Adeline, qui elle a tenté de mettre fin à ses jours par pendaison, suite aux difficultés rencontrées sur son lieu de travail

Nous n'oublions pas le management du Commandant de la CRS 01 qui bafoue le Règlement Général et le règlement intérieur CRS, fort heureusement notre organisation syndicale est et sera toujours là pour faire appliquer les textes.

Les risques psycho sociaux sont réels dans ces 3 unités mais dans beaucoup d'autres, la course à la PRE, à l'IRP en sont un facteur.

Mesdames, Messieurs, les textes rédigés par la DCCRS sont de plus en plus bafoués, interprétés voir ignorés.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez pu porter et vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.

La délégation UNSA /FASMI